



Compte-rendu « Réunion Collectif Citoyen »



16 décembre 2025



18h à 20h



Ecole Jules Ferry



10 participants

Cette réunion a pour objectif principal de **présenter la version actualisée du projet à la fin de la phase d'avant-projet (AVP2)**, à la suite des deux comités de pilotage du 25 juin et du 19 novembre. Ces décisions ont fixé les grandes orientations du projet avant le passage à la phase PRO (phase projet), qui débutera en janvier. Cette dernière consistera à détailler techniquement tous les aspects de l'aménagement (matériaux, mobilier, calepinage des sols, etc.).

INTRODUCTION

Charles-André Dubreuil (*Adjoint à l'innovation démocratique, Ville de Clermont-Ferrand et conseiller métropolitain*) indique que cette réunion a été souhaitée par le Maire et les élus pour informer le collectif de citoyens des évolutions du projet à la suite des deux comités de pilotage de juin et novembre sur l'AVP. Il remercie les membres pour leur présence et leur engagement tout au long de l'élaboration du projet des places Delille et Salford.

La réunion de ce jour permet d'exposer les principaux arbitrages envisagés. Les évolutions apportées au projet seront détaillées secteur par secteur, en ouvrant des temps de questions-réponses avec les membres. Les principales modifications concernent le **secteur Montlosier, avec un double-sens automobile et l'implantation des arrêts de bus**. Il a été rappelé que ces modifications relèvent du

plan de circulation et ne font pas l'objet de la concertation. Ce sujet constitue une décision relevant exclusivement des élus.

Arthur Bila souligne l'importance de présenter le projet à ce stade d'avancement, situé entre la finalisation de la phase d'avant-projet (AVP) et l'entrée en phase PRO en janvier prochain. Cette dernière correspondra à une étape de définition détaillée, portant notamment sur les revêtements, les types de mobilier et l'ensemble des éléments encore peu lisibles à l'échelle actuelle des plans. À l'issue de la phase AVP, un permis d'aménager sera déposé au titre des autorisations d'urbanisme ; celui-ci validera l'état du projet tel qu'il est aujourd'hui et servira de référence pour les avis des différentes commissions. Les grandes orientations du projet — formes générales, typologies d'espaces, mobilités et sens de circulation — seront alors figées. Les étapes ultérieures consisteront à préciser les modalités de mise en œuvre, les matériaux et les détails constructifs, en lien avec les entreprises. La prochaine réunion du collectif citoyen prendra ainsi une forme plus opérationnelle, centrée sur les aspects de matérialité, de dessin et d'usages.

Présentation des évolutions générales de l'AVP2 sur le projet

Rue Montlosier

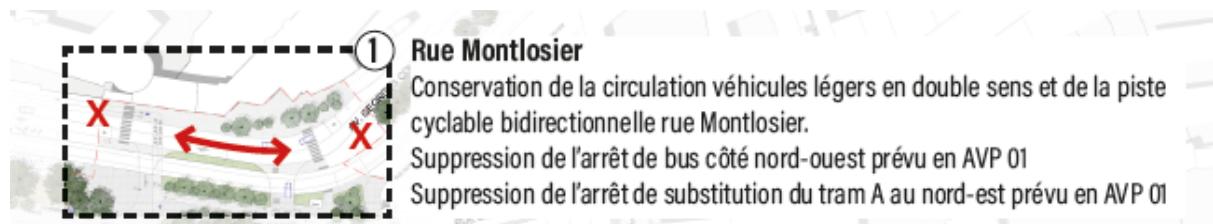
Arthur Bila présente les évolutions du périmètre actées. Premièrement, l'aménagement de la **place d'Espagne et le secteur du boulevard Trudaine** sont définitivement confirmés et feront partie intégrante des travaux.

À l'inverse, deux options ont été écartées :

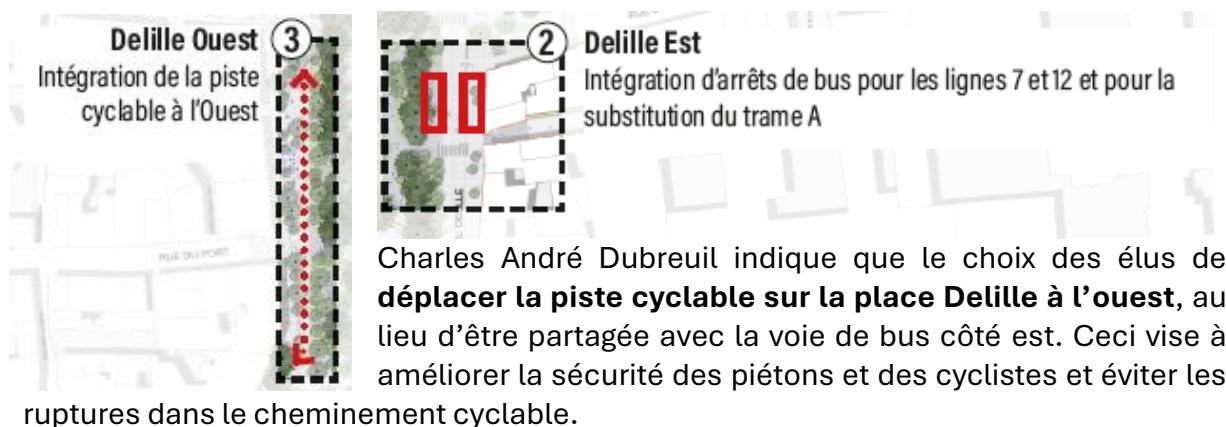
- **La piétonnisation de la rue de Bansac**, envisagée au début du programme, n'a pas été retenue. La principale raison est financière, comme l'explique Charles-André Dubreuil. Les élus ont dû faire des choix, et les travaux de la rue Bansac nécessitaient de refaire le revêtement tout en conservant son usage actuel de desserte des établissements scolaires. Par ailleurs, Laure Dodel, indique que le nombre de véhicules y circulant va être réduit avec les modifications du sens de circulation liées au projet Inspire.
- **L'impasse Delille** n'est pas retenue pour le projet. La décision est justifiée par le manque de pertinence de remplacer de l'enrobé par de l'enrobé. Laure Dodel ajoute qu'un projet de requalification du bâtiment adjacent pourrait, à l'avenir, permettre une refonte plus globale et ambitieuse de cet espace.

Rue Montlosier: La décision a été prise de **conserver le double sens actuel** (partage voiture/bus), au lieu d'une seule voie bus dans un sens et une voie voiture dans l'autre, comme initialement envisagé. La piste cyclable existante est également préservée.

Ce double sens sur Montlosier entraîne la suppression des deux arrêts de bus en raison des conflits d'usage avec la piste cyclable. Ils seront redéposés **au nord-est de la Place Delille**. Ces nouveaux arrêts sont dédiés aux futures lignes 7 et 12, ainsi qu'aux bus de substitution du tram.



Delille Est :



La piste sera bien **séparée de la bande piétonne au pied des façades** (d'une distance entre 5 et 10 mètres). Elle sera bordée de pierres de calepinage plus grandes et d'une bordure de couleur différente pour être identifiable. Aux traversées, l'utilisation d'une pierre plus rugueuse (pour la rendre sensible aux cyclistes) vise à les inciter à ralentir.

Avenue Charras :

Avenue Charras

Aménagement à retravailler en phase PRO pour permettre une réversibilité entre usage motorisé et piéton et une pacification de la place Salford

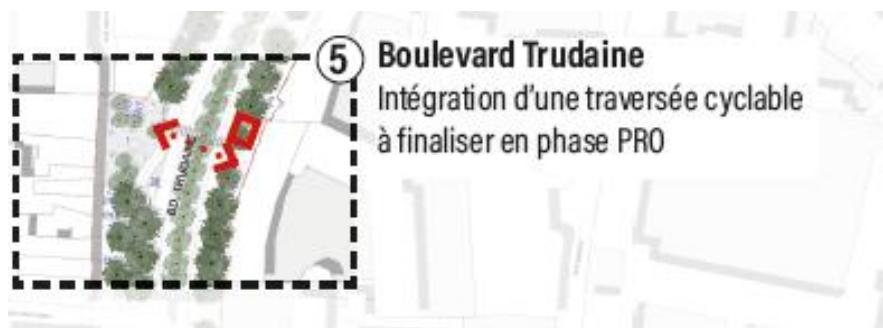


L'aménagement de l'avenue Charras a fait l'objet d'un arbitrage important. Initialement, deux scénarios étaient à l'étude. La décision est de préparer le permis d'aménager en se basant sur le **scénario circulé** (à la suite de la réouverture du bas de l'avenue demandée par les forces de police). Néanmoins, le dessin sera **hybride**, permettant de transformer l'aménagement pour qu'il puisse devenir entièrement piéton dans le futur, si une amélioration de la situation le permet.

Ce scénario prévoit une zone de rencontre avec un plateau piéton, ralentissant les voitures, de sorte à conserver une identité de place. La circulation sera maintenue dans le sens de la montée. Des aménagements (suppression de feux, traitement de sol unifié) valoriseront l'espace piéton même en présence de voitures.

Boulevard Trudaine

Une traversée cyclable a été travaillée dans le nouvel AVP2 et a été actée.



Les revêtements des sols

Les choix concernant les matériaux de sol ont été affinés et validés. La stratégie vise à créer une identité visuelle forte tout en répondant à des enjeux esthétiques, patrimoniaux, d'usage (ne pas glisser) et environnementaux (lutte contre les îlots de chaleur).

Deux types de pierres principaux ont été retenus. Pour les grandes surfaces et les espaces de circulation principaux, le choix se porte sur une **pierre calcaire mécanique de teinte claire**, similaire à celle utilisée dans d'autres aménagements récents de la Métropole (ex: La Comédie Scène Nationale). Cette pierre offre une bonne qualité antidérapante et s'harmonise avec le patrimoine bâti.

Pour le cœur de la "place jardin" et les cheminements au pied des arbres, le choix s'est porté sur de la **pierre de lave locale** (type pierre de Mont Dore). Initialement prévue sur la façade ouest, elle est finalement déplacée au centre pour plusieurs raisons :

- **Esthétique** : Le contraste entre le gris sombre de la lave et le vert de la végétation est jugé plus intéressant.
- **Environnemental** : Étant plus sombre, il est plus judicieux de la placer dans des zones ombragées pour limiter l'accumulation de chaleur.

- **Valorisation** : Il s'agit d'une pierre plus "précieuse" (donc onéreuse) et locale, dont l'usage est ainsi mis en valeur au cœur du projet.

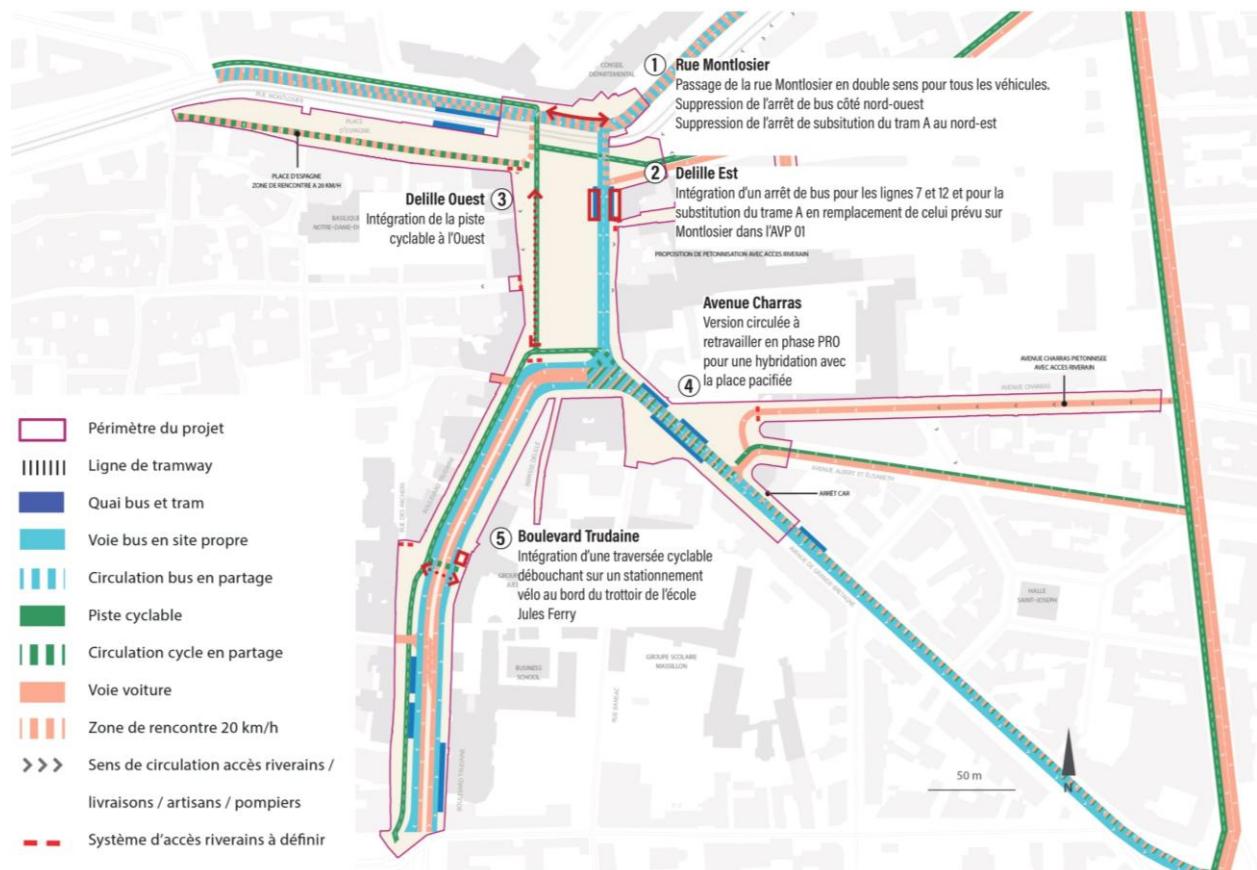
Un participant témoigne que sur la place de la Victoire, le revêtement en pierre blanche glisse quand il y a un peu de pluie ou de gel.

Une participant indique que la pierre rue Massillon, avec de petits carrés comme des miroirs est très glissante.

Arthur Bila répond que la finition de la pierre (ex: "finition flammée") serait travaillée pour minimiser ce risque. La pierre blanche sur la place de la Victoire est certainement un granit des Vosges. De plus, le choix de la pierre de lave de Mont Dore a un grain très resserré. Il vise à limiter la pénétration de l'eau et à faciliter l'entretien. Les aspérités peuvent permettre une meilleure adhérence. L'objectif est de choisir le revêtement le plus adapté, bien que la majorité ne permette pas de lutter contre le gel.

Laure Dodel indique que le collectif citoyen sera associé, mais l'Architecte Bâtiment de France (ABF) aura le dernier mot. Il est pour le moment d'accord avec la proposition faite.

Le schéma de synthèse des mobilités



Sur l'avenue de Grande Bretagne, un **arrêt de car** sera prévu comme convenu avec les établissements scolaires et l'hôtel Vialatte. Devant l'hôtel, une place de livraison sera prévue pour l'ensemble des commerces.

Une proposition est faite à la ville pour l'implantation de deux autres arrêts de cars juste en dehors du secteur du projet. La Métropole mène des réflexions pour créer des arrêts destinés au tourisme, car les anciens arrêts de bus sont obsolètes.

La représentante de l'hôtel Vialatte demande si l'arrêt de car est un espace de stationnement.

Laure Dodel répond que non mais les places en dehors du périmètre seront négociables.

Un participant demande s'il n'y aura pas de bornes sur la rue Claussman accédant à l'EHPAD de La Sainte Famille.

Laure Dodel confirme le sens montant partagé, comme aujourd'hui. Le bas de la Rue du Port sera piéton, accessible uniquement aux riverains et aux véhicules de service

Une participante indique que la piste cyclable continue de Trudaine jusqu'à Montlosier. Sur Montlosier, les piétons subissent la vitesse des cyclistes. La priorité piétonne au passage piéton de la rue Montlosier n'est pas respectée par les cyclistes.

Laure Dodel confirme que les conflits piétons ont fait débat lors du comité de pilotage. Il ne sera pas possible de tout résoudre. Le projet fait partie des 5 lauréats d'un [concours d'état ID-Marche](#) et s'appuiera également sur le CEREMA pour travailler à ce projet.

La décision de placer la piste cyclable à l'ouest est l'option retenue par les élus pour sécuriser la traversée cyclable et pour éviter les ruptures dans le cheminement. Le projet essaie de limiter les conflits en modifiant l'aménagement des clairières (elles ne déboucheront plus directement sur la piste) et en séparant les flux.

Un autre participant indique que les piétons marchent également sur les pistes cyclables. Le code de la route n'est pas respecté.

La stratification du végétal

La stratégie de plantation est conçue en collaboration avec les services de sécurité pour garantir des "cônes de visibilité" dégagés à hauteur d'homme. Cela influence le choix des essences (basses et de hautes tiges) et le positionnement des arbres. La visibilité dégagée permet également d'offrir des vues sur la Fontaine Delille.

Le réseau racinaire des arbres a été cartographié par un bureau d'études spécialisé (écologues). L'objectif est de déterminer leur profondeur exacte et leur localisation,

garantissant ainsi que les aménagements prévus n'endommageront pas les systèmes racinaires des arbres conservés.

Huit arbres seront supprimés sur les 171 existants (principalement sur la Place d'Espagne selon leur état sanitaire ou en raison de contraintes de dessin, comme sur le Boulevard Trudaine). Un total de 298 arbres supplémentaires seront plantés en plus des 163 arbres existants restants.

L'éclairage

Les objectifs du projet d'éclairage pour la nouvelle place végétalisée:

- Fournir une réponse singulière et identitaire pour les places Delille et Salford ;
- Dynamiser l'espace hybride afin de permettre la découverte d'un « cœur » urbain actif ;
- Respect d'une trame écologique en réduisant la quantité de lumière suivant un gradient des zones habitées au sein du paysage ;
- Accompagner le dessin et l'aménagement du paysage ;
- Souligner la notion d'intimité en utilisant des hauteurs de feu plutôt basses au centre de la place jardin.

La stratégie d'éclairage vise à créer une ambiance plus intime et à limiter la pollution lumineuse. L'objectif est d'utiliser des mâts plus bas, situés sous la canopée des arbres, avec une lumière dirigée vers le sol. Cela permet de mieux éclairer les cheminement tout en protégeant la faune et la flore. L'intensité lumineuse sera légèrement augmentée par rapport à la norme pour répondre aux préoccupations de sécurité soulevées notamment lors de la balade nocturne du 18 février dernier.

Les prochaines étapes des études



Laure Dodel explique qu'une autorisation environnementale n'est à priori pas nécessaire. Une déclaration loi sur l'eau sera quant à elle prévue. Un permis d'aménager sera déposé pour la fin d'année.

Les archéologues attendaient de connaître les détails du projet pour établir leurs prescriptions. Cela permettra de consulter un opérateur de fouilles. Les concessionnaires de réseaux seront réunis pour affiner le projet.

Plusieurs rendez-vous avec les services sont prévus pour affiner les sujets sur la sécurité, les déchets ménagers (containers enterrés).

Le collectif citoyen sera à nouveau mobilisé en juin. Un comité de pilotage sera prévu en juillet afin de lancer les appels d'offres pour les travaux.

Le patrimoine

La fontaine Delille et celle de la Flèche seront restaurées, tandis qu'un protocole sur l'entretien du monument aux morts sera réalisé. La porte Godefroy de Bouillon sera restaurée.

Une participante demande si la propriété de la porte a été déterminée.

Laure Dodel confirme que le propriétaire est bien la ville.

Un participant demande si le déplacement du monument de la place de la Victoire a été envisagé sur la place Delille car la première croisade y a été lancée.

Laure Dodel ne saurait pas répondre, cela n'a pas été pensé dans le projet.

Initialement, le déplacement de la fontaine Delille a été évoquée dans le cadre de ce projet, mais la DRAC (chargée du patrimoine) a refusé.

En termes de protection du patrimoine cela semble compliqué de déplacer un monument selon une autre participante. La fontaine a été conçue pour être sur la place de la Victoire.

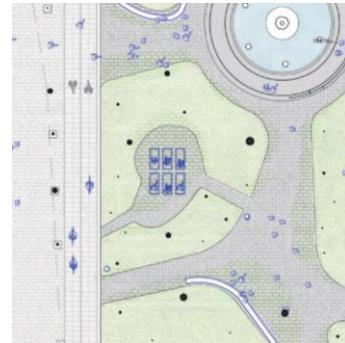
Une participante dit qu'il a eu des fouilles fin des années 90, avant que la place de la Victoire soit faite. Est-ce que le projet archéologique est obligatoire pour tous les travaux ?

Le service archéologique préventif doit être consulté pour formaliser les prescriptions, car les diagnostics initiaux manquaient de précision. Le groupement de maîtrise d'œuvre a produit un plan indiquant les profondeurs de creusement (par exemple, 4 m pour les conteneurs enterrés et 1,50 m pour les arbres). Le service archéologique confrontera ce plan avec la carte archéologique pour déterminer s'il faut surveiller ou fouiller, car des vestiges très proches de la surface ont été trouvés par le passé. Laure Dodel indique que les services pensent qu'il y avait des terrasses de villas sur le boulevard Trudaine, mais qu'elles sont plus profondes. La profondeur des vestiges est incertaine, et des découvertes fortuites sont possibles, avec de possibles arrêts du chantier. Des visites grand public avec les archéologues seront organisées.

Zoom sur le secteur place Delille

Une participante demande ce qui est représenté dans une des clairières sur le plan de la place.

Arthur Bila précise que ce sont des tapis de yoga, pour montrer des usages possibles. Laure Dodel indique que deux tables d'échecs seront mises en place, comme plusieurs participants l'ont demandé. Delille est conçue pour accueillir des usages variés, notamment des food trucks, des stands de créateurs, des petits concerts et la vente de sapins (usage souhaité).



Une participante demande si la forêt urbaine est conservée sur la place Delille.

Arthur Bila confirme que la volonté de forêt urbaine est conservée, avec 298 arbres plantés. Il explique qu'un bureau d'étude spécialisé est venu pour repérer les racines des arbres dans le sol. Charles-André Dubreuil indique que la première demande du maire était de conserver les arbres.

Zoom sur le secteur place Salford et avenue Charras

Arthur Bila présente le schéma d'aménagement de la place Salford. La disposition des arbres a été travaillée afin de permettre les commémorations. Au pied des arbres, un quadra pavé sera installé, afin de permettre aux piétons de se rapprocher des troncs d'arbres. Cela ne sera pas en pavé engazonné : le projet s'est rationalisé pour des raisons d'usages (glissant) et d'entretien.

Une participante demande si le scénario circulé impacte le nombre d'arbres.

Arthur Bila répond qu'il y a visuellement plus d'arbres, mais ce seront des sujets plus petits (type cépées) car il y a d'importantes galeries de réseaux (ancienne poste télécom) à cet endroit. Les cépées sont des arbres qui ont plusieurs troncs qui partent de la base, contrairement à un seul tronc.

Un participant demande l'intérêt de maintenir la circulation en montée sur Charras, pour redescendre juste après ?

La circulation est maintenue principalement pour les riverains et l'accès aux livraisons, ainsi que pour permettre la correction des erreurs de parcours.

Une participante demande si les containers à verres seront maintenus aux endroits existants.

Les conteneurs seront redéplacés : deux au nord de Delille et un sur la Place d'Espagne. Leur emplacement final est encore en cours de validation avec la direction des déchets ménagers. Leur insertion jusqu'à 4 mètres de profondeur sera soumise à une prescription archéologique systématique.

Une participante demande si les entrées/sorties d'établissements scolaires impactent le projet.

Massillon a prévu de déplacer son entrée, mais cela n'impacte pas le projet. La grande clôture de l'établissement Jean-Baptiste de La Salle avec son panneau publicitaire est privée, mais le projet prévoit une bande épaisse plantée pour servir de filtre végétal. Un long linéaire de bancs sera proposé également pour les élèves.

Laure Dodel indique que la volonté des architectes bâtiments de France a été d'échanger avec l'établissement.

Une participante regrette que l'établissement dispose de l'espace nécessaire pour reculer sa clôture.

Charles-André Dubreuil indique que le règlement local de publicité ne permet pas d'intervenir sur le privé.

Zoom sur le secteur Trudaine

Arthur Bila présente l'axonométrie du boulevard Trudaine. Une noue plantée est prévue au cœur du boulevard.

Laure Dodel indique que les diagnostics confirment des aléas de sols avec retrait-gonflement peu infiltrants.

Une participante demande si le projet va permettre un gain d'espace sur le trottoir avec les terrasses du boulevard de Trudaine.

Arthur Bila explique que la contre-allée devient la piste cyclable et que les places de stationnements entre les arbres seront libérées. Les piétons auront plus d'espaces pour circuler.

Synthèse

Arthur Bila indique en résumé les évolutions prévues :

- Un double-sens automobile sur la rue Montlosier
- Un arrêt de bus sur Delille Nord-Est

- Le déplacement de la piste cyclable bidirectionnelle sur Delille Ouest
- Un scénario évolutif de l'avenue de Charras retenu : circulation dans un premier temps, piétonnisation possible dans un second
- Une traversée piétonne cyclable devant l'école Jules Ferry sur le boulevard Trudaine

Une participante demande si les panneaux publicitaires de la place Delille vont disparaître. Elle demande jusqu'à quand est la concession avec JC Decaux.

Arthur Bila confirme qu'un repérage a été fait et des discussions sont en cours. Laure Dodel indique que des rendez-vous sont pris avec la Ville pour négocier leur retrait, car ces emplacements sont soumis à des concessions/marchés publics. L'équipe de projet n'a pas l'information de la durée de concession.

Une participante demande l'intérêt de remonter sur l'avenue de Charras.

Arthur Bila explique que les riverains seront desservis, ainsi que les personnes qui se sont trompées.

Une participante demande si le conteneurs à verre sur la place Salford sera au même endroit. Une participante demande si l'enterrement de ces conteneurs est prescrits.

Arthur Bila explique qu'ils seront replacés et enterrés, en lien avec les prescriptions archéologiques. S'il y a connaissance de tombes ou d'éléments archéologiques, ils seront fouillés.

Une participant indique qu'il y a un sujet de lieu de base-vie pour les conducteurs d'arrêts de bus en dehors du boulevard de Trudaine. Une coordination serait possible.

Fin de la réunion à 19h45